

ARRETE 2024/042
Spectacle « Barolosolo »
Stationnement interdit
Le 17 mai 2024

LE MAIRE DE MONTFORT LE GESNOIS,

VU

- Le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2213-1 et L2213-2 ;
- La loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- En raison d'un spectacle organisé par la Municipalité de Montfort-le-Gesnois qui se déroulera espace du Pont Romain vendredi 17 mai 2024,
Considérant que pour permettre le bon déroulement de cette manifestation, d'en assurer la sécurité et d'éviter les risques d'accidents éventuellement encourus pendant la durée de la manifestation à l'espace du Pont Romain ;

ARRETE

Article 1

Le stationnement sera interdit à tous véhicules, sur la route de la Marine et, du Pont Romain jusqu'à l'intersection route des Sittelles et route de Bouloire le vendredi 17 mai 2024 de 18h00 à 22h00.

Article 2

Des panneaux de déviation et d'interdiction seront mis en place aux lieux nécessaires.

Article 3

Ampliation du présent arrêté sera transmise à la Brigade de Gendarmerie de Saint-Mars-la-Brière, à l'ATD Nord.

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 9 avril 2024
Le Maire,
Vice-Président du Conseil départemental,
Anthony TRIFAUT

